Bauwesen

502 410/1 502 410/2

EINGETRAGENE NORM DER SCHWEIZERISCHEN NORMEN-VEREINIGUNG SNV NORME ENREGISTREE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE NORMALISATION

Société suisse des ingénieurs et des architectes



Recommandation Edition de 1981 410/1 410/2

Désignation des installations du bâtiment

Désignation des installations dans les plans

Désignation des installations en place

Désignation et cotes des évidements dans les plans

Texte établi d'entente avec

les Ingénieurs-conseils suisses d'installations
l'Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs
la Société suisse des ingénieurs en chauffage et climatisation
l'Association suisse des entreprises de chauffage et de ventilation
l'Association suisse des maîtres professionnels
d'installations sanitaires, ferblanterie, chauffage et ventilation

SBII ASMFA SICC ASCV SFCV

TABLE DES MATIÈRES

410/1 DÉSIGNATION DES INSTALLATIONS DANS LES PLANS ET				GNATION ET COTES	11
	NATION DES INSTALLATIONS ACE	3	Ξ		
0 1	But	3	0 1	But	11
0 2	Domaine d'application	3			
3	Prescriptions également applicables	3	1	TYPES D'ÉVIDEMENTS	11
1	DÉSIGNATION DES INSTALLA- TIONS DANS LES PLANS	4	2	DÉSIGNATION DES ÉVIDEMENTS.	12
1 1	Plans de coordination des installations	4	2 1	Indications, symboles, signes conventionnels	12
1 2	Plans de projet et plans d'exécution d'une même catégorie d'installa-		2 2	Désignations complétant les signes conventionnels des évidements	13
	tions	4	2 3	Indications des évidements dans les plans	13
2	DÉSIGNATION DES INSTALLA-		2 4	Installations destinées à être noyées dans le béton	14
	TIONS EN PLACE	5	2 5	Désignation des évidements affec- tés à une même catégorie d'installa-	
2 1	Couleurs conventionnelles de base et inscriptions	5		tions	14
2 2	Désignations plus différenciées	5			
2	DÉSIGNATION, D'APRÈS LEURS		3	MANIÈRE DE COTER LES ÉVIDE- MENTS	14
	FLUIDES, DES INSTALLATIONS FI-		3 1	Cotes horizontales	14
	GURANT DANS LES PROJETS ET PLANS D'EXÉCUTION, ET DES INS-		3 2	Cotes verticales	15
	TALLATIONS MISES EN PLACE	6	3 3	Indication et succession des cotes des évidements	15
3 1	Fluides appartenant aux installations sanitaires	6	3 4	Unités	15
3 2	Fluides appartenant aux installations de chauffage	8	3 5	Explication des termes techniques «sol, dalle, solivage, plafond»	16
3 3	Fluides appartenant aux installations de ventilation	9			
3 4	Fluides appartenant aux installations de climatisation	10	4	EXEMPLES	17
3 5	Fluides appartenant aux installations de réfrigération	10	Entrée	en vigueur	20

page

page

410/1

DÉSIGNATION DES INSTALLATIONS DANS LES PLANS ET DÉSIGNATION DES INSTALLATIONS EN PLACE

0 1 But

Le but de la recommandation 410/1 est de faire adopter une manière uniforme de désigner les installations dans les plans d'une part, les installations en place d'autre part.

Il est important d'observer qu'il existe dans certains cas des différences entre les désignations figurant dans les plans et celles que l'on appose sur les installations en place (voir chiffre 3).

0 2 Domaine d'application

La recommandation 410/1 concerne la désignation des installations suivantes:

- INSTALLATIONS SANITAIRES
- INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
- INSTALLATIONS DE VENTILATION
- INSTALLATIONS DE CLIMATISATION
- INSTALLATIONS DE RÉFRIGÉRATION

Elle ne concerne pas la désignation des installations électriques ni celle des installations industrielles présentant un caractère exceptionnel.

0 3 Prescriptions également applicables

Recommandation S.I.A. 410 Signes conventionnels utilisés dans les installations du bâtiment

(titre futur:

Désignation des installations du bâtiment; signes conventionnels)

Norme VSM 18575 Tuyauterie

Couleurs et chiffres conventionnels

Directives pour l'emploi des couleurs et chiffres conventionnels

Recommandation ISO R 508 Couleurs conventionnelles pour l'identification des tuyauteries trans-

portant des fluides liquides ou gazeux dans les installations terrestres

et à bord des navires

ISO recommendation R 508 Identification colours for pipes conveying fluids in liquid or gaseous con-

dition in land installations and on board ships

1 DÉSIGNATION DES INSTALLATIONS DANS LES PLANS

1 1 Plans de coordination des installations

Les plans de coordination sont des documents dans lesquels les diverses installations d'un bâtiment, existantes ou projetées, sont représentées ensemble et de telle manière que chacune d'elles puisse être mise en place sans rencontrer l'obstacle d'une autre installation ou d'un élément de construction.

Couleurs conventionnelles de base et symboles désignant les différentes catégories d'installations dans les plans de coordination:

Catégorie d'installations	COULEUR CONVENTIONNELLE DE BASE	SYMBOLE
- INSTALLATIONS SANITAIRES	vert	S
- INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	rouge	СН
- INSTALLATIONS DE VENTILATION	bleu	V
- INSTALLATIONS DE CLIMATISATION	bleu	CL
 INSTALLATIONS DE RÉFRIGÉRATION 	bleu	R
- INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	jaune	E

Plans de projet et plans d'exécution d'une même catégorie d'installations

Pour désigner dans les plans de projet et les plans d'exécution les différents fluides appartenant à une même catégorie d'installations, on recourt aux couleurs auxiliaires contenues dans un code des couleurs propre à la catégorie considérée. On entend ici par fluides les gaz ou les liquides circulant dans les installations.

On trouvera sous chiffre 3 des indications détaillées à ce sujet,

2 DÉSIGNATION DES INSTALLATIONS EN PLACE

La désignation des installations en place s'effectue conformément aux règles suivantes:

2 1 Couleurs conventionnelles de base et inscriptions

Cette question relève de la norme VSM 18575 b. On trouvera sous chiffre 3 des indications détaillées à ce sujet.

2 2 Désignations plus différenciées

- FLUIDE:

on indiquera le fluide en toutes lettres

(aucune abréviation)

- SENS DE CIRCULATION DU FLUIDE:

on indiquera ce sens au moyen d'une flèche

- PRESSION, TEMPÉRATURE ET AUTRES CARACTÉRISTIQUES:

on indiquera ces valeurs de façon explicite

en ... bar, en ... °C, etc.

- AUTRES DONNÉES:

on fournira une description ou des abréviations; au besoin, si les abréviations utilisées ne sont pas usuelles, on leur adjoindra une légende.

DÉSIGNATION, D'APRÈS LEURS FLUIDES, DES INSTALLATIONS FIGURANT DANS LES PROJETS ET PLANS D'EXÉCUTION ET DES INSTALLATIONS MISES EN PLACE

voir aussi chiffres 1 2 et 2 1

Indication du fluide	Désignation dans les plans	Désignations apposées sur les installations en place	
	COULEUR AUXILIAIRE	COULEUR DE BASE	COULEUR DES
	selon code propre à la catégorie	selon norme VSM 18575	selon norme VSM 18575
EAU FROIDE			
Eau potable distribuée par un réseau communal Eau industrielle (réseau particulier) Eau adoucie Eau dessalée Eau distillée Eau réfrigérée, aller Eau réfrigérée, retour Eau glacée Eau du réseau incendie	vert	vert	blanc
EAU CHAUDE			
Eau chaude, aller Eau chaude, retour (en circulation)	rouge	vert	blanc
EAUX ÉVACUÉES		- High commercial Country and According	
Eau pluviale évacuée Eau de refroidissement évacuée Eau de drainage évacuée Eaux usées évacuées	brun	vert	blanc
Eaux industrielles évacuées Eau industrielle radioactive évacuée Eau industrielle infectée évacuée	rouge		
Ventilation des eaux évacuées	brun	vert	blanc

3 1 Suite

Indication du fluide	Désignation dans les plans	Désignations apposées sur les installations en place	
	COULEUR AUXILIAIRE	COULEUR DE BASE	COULEUR DES
	selon code propre à la catégorie	selon norme VSM 18575	selon norme VSM 18575
GAZ		,	
Gaz inflammables			
Gaz de ville			
Gaz naturel			
Gaz liquide			
Gaz spéciaux			
Oxygène 0 ₂			
Azote N ₂			
Gaz hilarant N ₂ O	jaune	jaune	noir
Anhydride carbonique CO_2			
Acétylène C ₂ H ₂			
Argon Ar			
Hélium He			
Hydrogène H ₂			
Chlore gazeux CI ₂			
Gaz évacués			
AIR COMPRIMÉ			
Air comprimé < 2 bar			
$\begin{array}{ll} \mbox{Installation de commande pneumatique} & 4 \mbox{ à 6 bar} \\ \mbox{Air comprimé} & > 6 \mbox{ bar} \end{array}$	bleu	bleu	blanc
VIDE			
Vide usuel			
Vide poussé	gris	gris	blanc
FLUIDES SPÉCIAUX			
Acides			
Acide chlorhydrique HCI 30%			
Acide sulfurique H_2SO_4 94%	orange	orange	noir
Acide nitrique HNO ₃ 57%	5,4,190	J. W. Bo	.1011
Acide nitreux HNO ₂ 50%	<u> </u>		
Lessives			
Soude caustique NaCH 30%	violet	violet	blanc
Nitrite NaNO ₂	NO.	A MARKET	DIATIC

Fluides appartenant aux installations de chauffage

Indication du fluide	Désignation dans les plans	Désignations apposées sur les installations en place	
	COULEUR AUXILIAIRE	COULEUR DE BASE	COULEUR DES
	selon code propre à la catégorie	selon norme VSM 18575	selon norme VSM 18575
FLUIDE CALOPORTEUR			
Eau chaude, aller	rouge		
Eau chaude, retour	bleu		
Vapeur haute pression Vapeur évacuée Vapeur basse pression	jaune	rouge	blanc
Eau de condensation	vert		
Eau surchauffée 100 °C, aller	orange		
Eau surchauffée 100 °C, retour	vert		
LIQUIDES INFLAMMABLES			ı
Mazout Huile des commandes hydrauliques Essence Benzol	brun	brun	blanc

Fluides appartenant aux installations de ventilation

Indication du fluide	Désignation dans les plans		s apposées sur ions en place
	COULEUR AUXILIAIRE	COULEUR DE BASE	COULEUR DES INSCRIPTIONS
	selon code propre à la catégorie	selon norme VSM 18575	selon norme VSM 18575
AIR			
Air extérieur	vert		
Air pulsé	rouge		
Air aspiré Air évacué Air de roulement	jaune	bleu	blanc
EAU DE REFROIDISSEMENT			
Eau de refroidissement, aller	vert	3,100	
Eau de refroidissement, retour	violet	vert	blanc

Fluides appartenant aux installations de climatisation

Indication du fluide	Désignation dans les plans		s apposées sur ions en place
	COULEUR AUXILIAIRE	COULEUR DE BASE	COULEUR DES
	selon code propre à la catégorie	selon norme VSM 18575	selon norme VSM 18575
AIR			
Air extérieur	vert		
Air pulsé	violet	bleu	blanc
Air aspiré Air évacué Air de roulement	jaune	Dieu	Dianc
EAU DE REFROIDISSEMENT			
Eau de refroidissement, aller	vert	vert	blanc
Eau de refroidissement, retour	violet	Vert	Dialic

3 5 Fluides appartenant aux installations de réfrigération

Indication du fluide	Désignation dans les plans	Désignations apposées sur les installations en place	
	COULEUR AUXILIAIRE	COULEUR DE BASE	COULEUR DES INSCRIPTIONS selon norme VSM 18575
	selon code propre à la catégorie	selon norme VSM 18575	
GAZ			
Fréon Ammoniaque	jaune	jaune	noir
SAUMURE			
Saumure, aller Saumure, retour	vert	blanc	noir

410/2

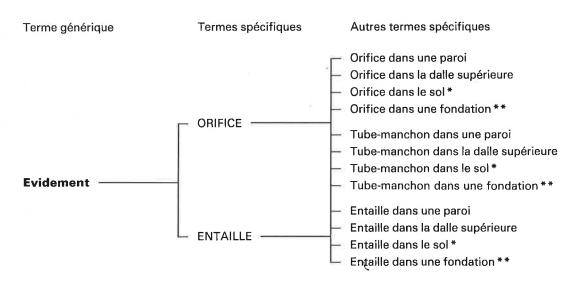
DÉSIGNATION ET COTES DES ÉVIDEMENTS DANS LES PLANS

o 1 But

Le but de la recommandation 410/2 est de faire adopter une manière uniforme de désigner les évidements dans les plans, et par là d'uniformiser la présentation des plans d'évidements.

1 TYPES D'ÉVIDEMENTS

Termes s'appliquant aux différents types d'évidements:



- * dans le sol fini et sa sous-construction
- ** dans une semelle de fondation ou un radier

2 DÉSIGNATION DES ÉVIDEMENTS

	Indication de l'évidement (en toutes lettres)		Symbole (en majuscules)	Signe conventionnel (dessiné à l'échelle)
	Orifice dans une paroi		OP	
	Orifice dans la dalle supérieure		OD	
	Orifice dans le sol		os	
	Orifice dans une fondation		OF	
ORIFICE	Tube-manchon dans une paroi		TP	-
	Tube-manchon dans la dalle supérieure	(coupe verticale) (plan)	TD	•
	Tube-manchon dans le sol	(coupe verticale) (plan)	TS	—
	Tube-manchon dans une fondation		TF	+++
	Entaille dans une paroi		EP	
	Entaille dans la face supérieure de la dalle	e supérieure	ED	[]
ENTAILLE	Entaille dans la face inférieure de la dalle	supérieure	ED	
	Entaille dans le sol		ES	
	Entaille dans une fondation		EF	
	Murage d'un évidement (effectué après la pose des installations d évidement)	lans ledit	MU	
	Profilé d'ancrage	n'	PA	

2 2 Désignations complétant les signes conventionnels des évidements

Pour qu'ils soient plus aisément identifiables dans les plans, on peut ajouter aux signes conventionnels représentés dans les plans:

- DES COULEURS CONVENTIONNELLES

sur les tirages, si la dimension des signes conventionnels ne permet pas de recourir aux graphismes complémentaires.

- DES GRAPHISMES COMPLÉMENTAIRES

sur calques, si la dimension des signes conventionnels le permet.

COULEUR CONVENTIONNELLE GRAPHISME COMPLÉMENTAIRE





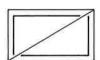
s'il s'agit d'un évidement réservé dans un ouvrage horizontal tel que dalle ou sol





s'il s'agit d'un évidement réservé dans un ouvrage vertical tel que paroi ou pilier





s'il s'agit d'un évidement réservé aussi bien dans un ouvrage horizontal que dans un ouvrage vertical

(exemples: un orifice dans une dalle supérieure, combiné avec une entaille dans un paroi) voir chiffre 4, exemples, 4. Entailles dans une paroi

2 3 Indication des évidements dans les plans

Les évidements réservés dans une dalle s'indiquent sur le plan de l'étage situé immédiatement au-dessous de cette dalle.

Les évidements réservés dans le sol fini et sa sous-construction s'indiquent sur le plan de l'étage auquel ce sol fini appartient.

Les évidements réservés dans une semelle de fondation ou dans un radier s'indiquent dans les plans de fondation.

2 4 Installations destinées à être noyées dans le béton

La désignation des installations destinées à être noyées dans le béton sera conforme à la présente recommandation S.I.A. 410/2, et en particulier au chiffre 2 5.

On observera à ce propos les règles suivantes:

- Les installations destinées à être noyées dans le béton d'une dalle armée portante doivent figurer sur le plan de l'étage situé immédiatement au-dessous de cette dalle.
 Il en est de même des dalles d'un autre type, ainsi que des plafonds.
- Les installations destinées à être posées ou noyées dans la sous-construction d'un sol fini ou noyées dans un radier de fondation doivent figurer sur le plan de l'étage auquel cette sous-construction ou ce radier appartient.

Désignation des évidements affectés à une même catégorie d'installations

Si l'on veut indiquer dans un plan d'évidements la catégorie d'installations à laquelle chacun de ces évidements est affecté, on en complète les signes conventionnels par des symboles; ce sont les suivants:

Catégorie d'instal	SYMBOLE	
INSTALLATIONSINSTALLATIONSINSTALLATIONSINSTALLATIONSINSTALLATIONSINSTALLATIONS	DE CHAUFFAGE DE VENTILATION DE CLIMATISATION DE RÉFRIGÉRATION	E CH V CL R S

3 MANIÈRE DE COTER LES ÉVIDEMENTS

Voir les exemples donnés sous chiffre 4.

3 1 Cotes horizontales

Dans les plans d'ouvrages nouveaux comme dans ceux des transformations, toute cote d'attache horizontale doit partir d'un point fixe et aboutir au plus proche bord latéral de l'évidement, ou à l'axe du tube lorsqu'il s'agit d'un tube-manchon.

Ces points fixes sont constitués par des ouvrages non enduits, non revêtus, appartenant au gros-œuvre, tels que murs porteurs, murs mitoyens, parois de gaines d'ascenseur, parois de cages d'escaliers, colonnes ou piliers. Il doit s'agir d'ouvrages bien apparents et dont la réalisation aura précédé la réservation des évidements.

S'il s'agit de transformations, les cotes peuvent s'attacher à des ouvrages finis, c'est-à-dire enduits ou revêtus, et bien apparents, sous réserve qu'à cet égard tout malentendu soit dissipé.

En aucun cas on n'attachera des cotes à des axes de coordonnées, car ceux-ci ne sont réalisés concrètement ni dans les bâtiments nouveaux, ni dans les transformations.

3 2 Cotes verticales

Dans les plans des ouvrages nouveaux comme dans ceux des transformations, toute cote d'attache verticale doit partir du repère des niveaux ± 0 et aboutir au bord supérieur de l'évidement, ou à l'axe du tube lorsqu'il s'agit d'un tube-manchon. On indiquera également la cote de niveau du bord supérieur d'un évidement, le cas échéant celle de l'axe du tube-manchon ainsi que les diamètres extérieur et intérieur de ce tube et le matériau dont il est constitué.

Au chantier, qu'il s'agisse d'un bâtiment nouveau ou d'une transformation, on assigne leur place aux évidements en ayant recours à la droite horizontale continue tracée à 1 m au-dessus du niveau ± 0 de chaque étage.

Indication et succession des cotes des évidements

Type d'évidement	DANS LES OUVRAGES HORIZONTAUX tels que dalles, sols, radiers	DANS LES OUVRAGES VERTICAUX tels que murs, fondations
ORIFICE	largeur / longueur	largeur / hauteur situation (cote au bord supérieur de l'orifice)
TUBE-MANCHON (orifice)	Ø intérieur / Ø extérieur / longueur du tube matériau	Ø intérieur / Ø extérieur / longueur du tube situation (cote à l'axe du tube) matériau
ENTAILLE	longueur / largeur / profondeur situation (cote au bord supérieur de l'entaille)	largeur / profondeur / hauteur situation (cote au bord supérieur de l'entaille)

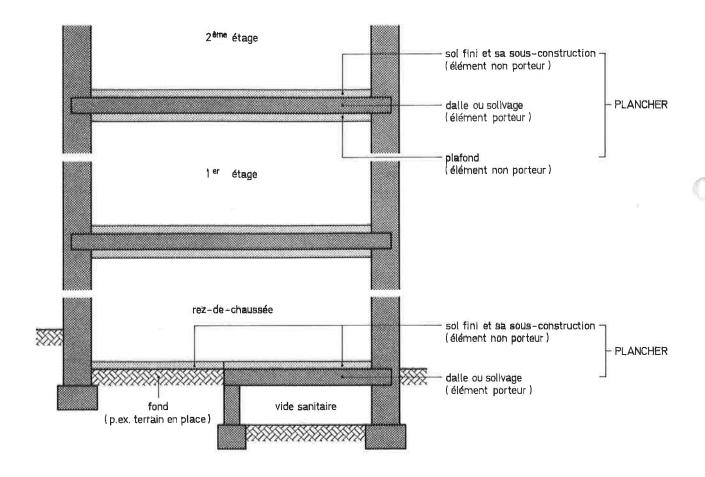
3 4 Unités

Les unités utilisées pour coter les évidements sont en principe les mêmes que celles des plans dans lesquels ces évidements figurent.

Explication des termes techniques «sol, dalle, solivage, plafond»

à l'aide de la

coupe schématique d'une partie de bâtiment



PLANCHER:

Sol fini et sa sous-construction:

peut être constitué par l'élément porteur seul, ou comprendre aussi un sol et un plafond.

peut être constitué d'un seul élément ou de plusieurs

4 EXEMPLES

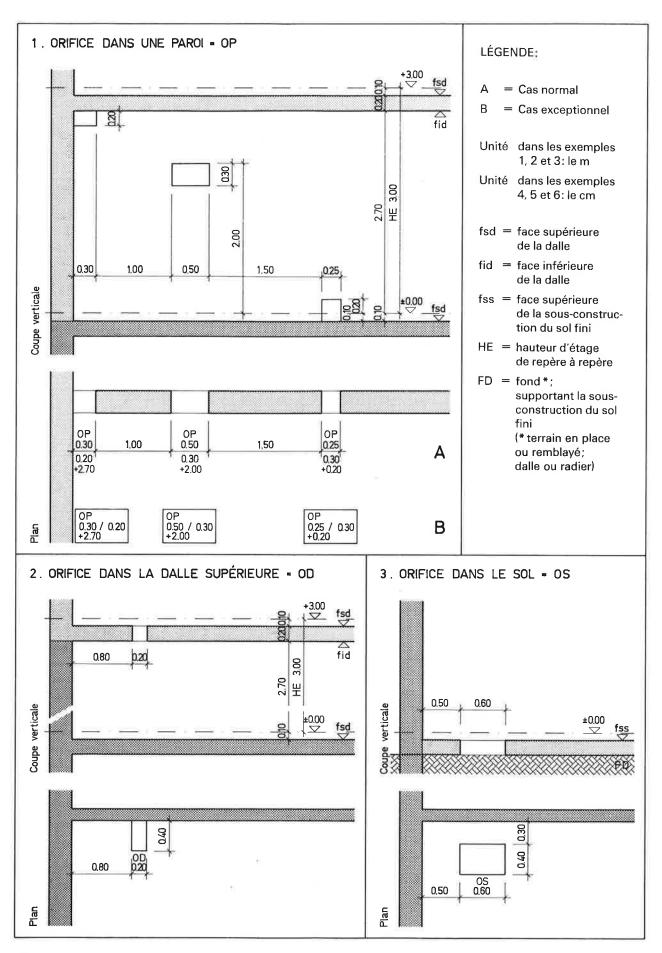
A = CAS NORMAL

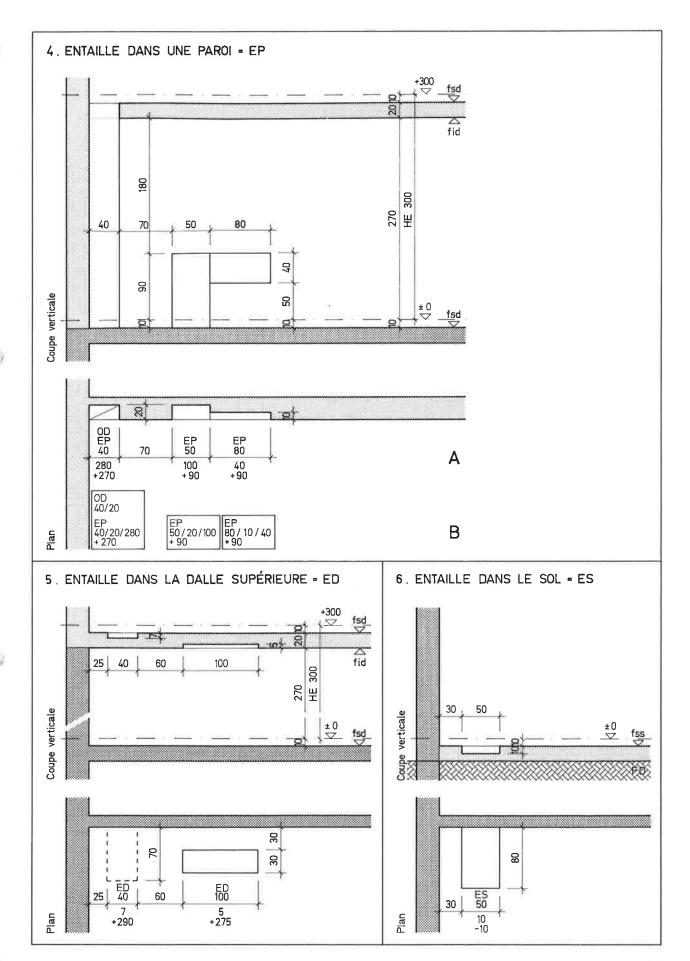
On place toujours la désignation sur la ligne de cote, pour autant qu'il s'y trouve assez de place.

B = CAS EXCEPTIONNEL

On n'a recours à ce mode de désignation que s'il n'y a pas assez de place sur la ligne de cote.

- La déalgnation des évidements ne figure en principe que dans les plans d'étage.
- Ce n'est qu'à titre exceptionnel, et pour une meilleure intelligence des plans, que l'on fait figurer les évidements sur les coupes et élévations. Voir les exemples donnés ci-après.
- Les cotes indiquées ici n'ont augune réalité et ne servent qu'à expliciter les exemples donnés.





Membres de la commission S.I.A. 410 «Désignation des installations du bâtiment»

		Représentant:
Président:	K. Bösch, ingénieur S.I.A., Unterengstringen	la S.I.A.
Membres:	R. Gfeller, ingénieur S.I.A., Winterthour H. Jörg, ingénieur ETS, Bâle E. Weilenmann, ingénieur ETS, Wädenswil G. Winkler, ingénieur ETS, Lausanne R. Witschi, installateur dipl., Zurich	la SICC la BCI la SFCV la SICC l'ASMFA

Membres de la sous-commission «Installations du bâtiment» de la commission S.I.A. 410

		Représentant:
Président:	R. Witschi, installateur dipl., Zurich	l'ASMFA
Membres:	E. Haltiner, ingénieur ETS, Zurich A. I. Fischer, ingénieur S.I.A., Zurich R. Gfeller, ingénieur S.I.A., Winterthour W. Lehmann, Zurich A. Kistler, ingénieur EPF, Neuchâtel A. Rindlisbacher, installateur dipl., Zurich E. Weilenmann, ingénieur ETS, Wädenswil G. Winkler, ingénieur ETS, Lausanne	I'ASMFA Ia SFCV Ia SICC Ia SBII I'ASCV Ia SBII Ia SFCV Ia SICC

Adoption et entrée en vigueur

La présente recommandation S.I.A. $\frac{410/1}{410/2}$

«Désignation des installations du bâtiment

- Désignation des installations dans les plans
- Désignation des installations en place
- Désignation et cotes des évidements dans les plans»

a été adoptée par le Comité central de la S.I.A. le 11 mai 1979 à Zurich.

Elle entre en vigueur le 1er juillet 1981.

le président: A. Realini

le secrétaire général: U. Zürcher